

07 décembre 2022

Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud le mardi 6 décembre 2022



Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce mardi 6 décembre 2022 pour acter plusieurs projets de délibérations dans divers secteurs, parmi lesquels les aides et subventions suivantes :

Développement économique & transition numérique

- **Le dispositif d'aide à la numérisation des entreprises artisanales et commerciales de proximité** a été élargi à d'autres types de dépenses associées aux solutions numériques et à 15 nouvelles activités économiques.

Agriculture, environnement et développement des territoires

- L'association **Unité néo-calédonienne de sélection et de promotion des races équines et asines (UPRA équine)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une participation complémentaire de 2 929 000 francs CFP. Cette aide participera au fonctionnement de l'association, qui prend part à la structuration, la valorisation et l'évolution de l'élevage équin calédonien, notamment à travers ses travaux sur l'amélioration génétique.

- Le **Syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de La Foa (SIVM La Foa)**, dans le cadre d'une convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 24 000 000 francs CFP, pour assurer la gestion des déchets professionnels sur trois ans à un coût maîtrisé pour les professionnels de brousse.
- L'association **Comité de la Foire exposition agricole et artisanale de Bourail (FEAAB)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention complémentaire exceptionnelle de 2 500 000 francs CFP. Cette aide participe à l'édition 2022 de la foire de Bourail suite au désengagement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Solidarité

- L'association **Hippocampe**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 3 052 000 francs CFP pour son projet « Pour l'insertion et la mobilité », lauréat 2023 du budget participatif « Mon idée pour ma Province ». Cette aide permettra de financer l'acquisition d'un véhicule, qui servira aux activités associatives d'insertion des personnes en situation de handicap psychique, en faveur de leur réinsertion sociale, économique et de leur mobilité.
- L'**Amicale des anciens combattants de Nouvelle-Calédonie**, reçoit une subvention de 300 000 francs CFP, pour l'année 2022. Cette aide participe à l'entretien des tombes du carré militaire au cimetière du 4^e kilomètre et au fonctionnement de l'association, qui regroupe, défend et rend hommage aux anciens combattants du territoire, ayant servi pour la France.
- L'association **Société nationale d'entraide de la médaille militaire – 270^{ème} section des médaillés militaires de Nouvelle-Calédonie**, reçoit une subvention de 100 000 francs CFP, pour l'année 2022. Cette aide participe à l'organisation d'une conférence à l'occasion du 170^e anniversaire de la Médaille Militaire et au fonctionnement de l'association, qui rassemble, défend et soutient les médaillés militaires et représente leur drapeau lors des cérémonies.
- L'**Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Nouvelle-Calédonie** reçoit une subvention de 300 000 francs CFP, pour l'année 2022. Cette aide participe au fonctionnement de l'association, qui représente et défend les intérêts de ses ressortissants et assure la gestion de la maison du combattant.

Art & culture

- L'**Association de formation des musiciens intervenants (AFMI), l'Université de Nouvelle-Calédonie et des établissements scolaires** reçoivent une subvention totale de 4 658 071 francs CFP. Cette subvention permet d'aider le développement de l'éducation artistique à travers le soutien de 35 projets ou ateliers artistiques, classes patrimoine et classes à projets artistiques et culturels.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

